

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 02 décembre 2024 - Délibération n°24-036**

**Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » – Budget 2024 – Décision modificative n°1**

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures 30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-six novembre précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J.-J. GRANAT, M. MESSINES, G. BARBEY, J. RAIMONDI.

ONT DONNE PROCURATION : L. HEBRARD donne procuration à J.-J. GRANAT, C. PELEGRIN donne procuration à M. MESSINES

ABSENTS : N. ANDREO, H. JONQUIERE, J. MARTY, S. BONO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES.

\* \* \*

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

Par délibération n°24-022 du 10 juin 2024, le conseil d'administration du CCAS a voté le budget exécutoire 2024 de la Résidence Autonomie.

Au terme de l'exercice 2024, il convient de modifier le budget pour tenir compte des conditions effectives d'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les mouvements inscrits dans la décision modificative n°1 sont synthétisés dans les tableaux suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2024	DM 2024	BP+DM 2024
	OPERATIONS REELLES			
011	Charges à caractère général (Groupe I)	215.850,00 €	- 7.500,00 €	208.350,00 €
012	Charges de personnel (Groupe II)	552.000,00 €	- 5.500,00 €	546.500,00 €
016	Charges afférentes à la structure (Groupe III)	177.759,14 €	+ 6.000,00 €	183.759,14 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (A)	945.609,14 €	- 7.000,00 €	938.609,14 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2024	DM 2024	BP+DM 2024
	OPERATIONS REELLES			
017	Produits de la tarification (Groupe I)	869.059,27 €	- 7.000,00 €	862.059,27 €
018	Produits relatifs à l'exploitation (Groupe II)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
019	Produits financiers (Groupe III)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	76.549,87 €	0,00 €	76.549,87 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (B)	945.609,14 €	- 7.000,00 €	938.609,14 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2024	DM 2024	BP+DM 2024
	OPERATIONS REELLES			
16	Emprunts	4.000,00 €	0,00 €	4.000,00 €
20	Immobilisations corporelles	4.000,00 €	0,00 €	4.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	145.000,00 €	0,00 €	145.000,00 €
23	Immobilisations en cours	35.453,75 €	- 2.000,00 €	33.453,75 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT(A)	<b>188.453,75 €</b>	<b>- 2.000,00 €</b>	<b>186.453,75 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2024	DM 2024	BP+DM 2024
	OPERATIONS REELLES			
10	Dotations et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts	2.000,00 €	0,00 €	2.000,00 €
	Sous-total			
001	Excédent d'investissement	164.453,75 €	0,00 €	164.453,75 €
28	Amortissements des immobilisations	22.000,00 €	- 2.000,00 €	20.000,00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (B)	<b>188.453,75 €</b>	<b>- 2.000,00 €</b>	<b>186.453,75 €</b>

-----

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
**Vu** l'instruction interministérielle du 26 avril 2024 portant abrogation de diverses circulaires et instructions interministérielles relatives à la réglementation budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;  
**Vu** la délibération du 28 mars 1997, fixant le régime d'amortissement des biens du centre communal d'action sociale ;  
**Vu** la délibération n°23-032 du 28 novembre 2023 actant le budget primitif 2024 de la résidence autonomie ;  
**Vu** la délibération n°24-022 du 10 juin 2024 adoptant le budget exécutoire 2024 de la Résidence autonomie ;  
**Vu** la délibération n°24-035 du 25 novembre 2024 relative à la dotation aux amortissements 2024 pour la résidence autonomie « Les marguerites » ;

**Considérant** que le quorum n'avait pas été atteint lors du conseil d'administration du 25 novembre 2024 ;

**Considérant** qu'en l'absence de quorum une nouvelle convocation a été adressée le 26 novembre 2024 aux membres du conseil d'administration, pour la tenue d'une séance le 02 décembre 2024 avec le même ordre du jour ;

**Considérant** la nécessité d'amender le budget exécutoire afin de tenir compte des réalisations de l'année en cours ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil d'administration approuve la décision modificative n°1 de la résidence autonomie « Les marguerites » telle qu'annexée à la présente délibération.

Convocation : 26 novembre 2024  
Affichage ordre du jour : 26 novembre 2024  
Présents : 4  
Suffrages exprimés : 6  
Absents : 6  
Publiée le :

**05 DEC. 2024**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Marie MESSINES

